

## Mandat du comité consultatif des membres de l'ACI

Président :

Membres :

Agents de liaison :


### Objectifs du comité

Fournir des idées stratégiques, une expertise sectorielle et des perspectives professionnelles au chef de la direction de REALTOR.ca Canada Inc. Le comité agira à titre de conseil consultatif et veillera à ce que les stratégies d'affaires, les politiques et les offres de produits de REALTOR.ca correspondent aux besoins et aux priorités des membres de l'ACI, de leurs clients et du secteur de l'immobilier dans son ensemble.

### Responsabilités

- Contribuer à la vision à long terme, aux priorités et aux occasions de croissance de REALTOR.ca.
- Offrir des conseils sur les stratégies visant à améliorer la participation des membres de l'ACI et l'adoption de la plateforme.
- Évaluer les défis et les risques touchant le secteur de l'immobilier et formuler des recommandations pour les atténuer.
- Surveiller et signaler les changements dans la réglementation du secteur, les conditions du marché et le comportement des consommateurs qui pourraient avoir une incidence sur le modèle d'affaires de REALTOR.ca.
- Proposer des recommandations sur l'intégration de l'IA, de l'analyse des données et d'autres avancées technologiques dans les transactions immobilières.
- Recommander des initiatives qui renforcent la position de REALTOR.ca en tant que plateforme immobilière la plus populaire au Canada.
- Recommander des changements au Manuel des politiques sur la technologie de l'information de l'ACI.

### Reddition de comptes

Le comité consultatif des membres de l'ACI relève du chef de la direction de REALTOR.ca Canada Inc.

### Composition du comité

Le comité sera composé de :

- neuf (9) courtiers ou agents immobiliers membres de l'ACI, représentant un échantillon diversifié de professionnels de l'immobilier de différentes régions et origines;

- un (1) administrateur de REALTOR.ca Canada Inc.

### **Critères d'adhésion**

Les membres seront nommés en fonction de leur expérience et de leur expertise dans le secteur et de leur capacité à contribuer de manière significative aux objectifs du comité.

### **Durée du mandat des membres**

- Le mandat des membres du comité sera d'une durée d'un an, avec possibilité de renouvellement en fonction de leur rendement, de leur implication et des besoins du chef de la direction.
- Des mandats échelonnés pourraient être mis en œuvre pour assurer la continuité et la transmission des connaissances au sein du comité.

### **Examen**

- Le mandat sera réexaminé chaque année afin de s'assurer qu'il reste pertinent et efficace.
- Des modifications pourraient être apportées, au besoin, sur approbation du conseil d'administration de REALTOR.ca Canada Inc.

### **Vote**

Les questions soulevées aux réunions de ce comité sont décidées à la majorité des voix. Le président du comité n'a pas droit de vote, sauf en cas d'égalité des voix. Aucun membre du comité n'est autorisé à voter par procuration.

### **Quorum**

Le quorum est constitué par plus de 50 % des membres votants du comité.

### **Ressources**

Les ressources et les services de soutien seront fournis par le bureau du chef de la direction de REALTOR.ca Canada Inc.

### **Confidentialité**

Les membres du comité doivent respecter les pratiques de REALTOR.ca Canada Inc. en matière de confidentialité.

### **Conflit d'intérêts**

Les membres du comité doivent se conformer aux pratiques de REALTOR.ca Canada Inc. relatives aux conflits d'intérêt, notamment en ce qui concerne la

divulgation de tout conflit d'intérêt réel ou perçu et la non-participation d'un membre à des réunions ou à des décisions prises lors de réunions lorsque la pratique l'exige.